

# Communiqué de presse

## Des mesures d'urgences pour la survie des producteurs laitiers en Europe

Paris, le 24 juin 2016

***Les attentes seront hautes lundi 27 juin pour les producteurs de lait en attente d'une décision de la Commission pour endiguer la chute des cours du lait lors du Conseil des ministres européens***

Depuis la fin des quotas, la production laitière ne cesse d'augmenter en Europe (+ 5 % de lait collecté à l'automne de 2015 par rapport à l'automne 2014) et la demande n'a pas suivi. Sans régulation, augmenter les volumes de production reste malheureusement une des seules solutions pour « écraser » ses charges, encore faut-il pouvoir se le permettre. Laisser une telle stratégie est suicidaire pour la filière laitière européenne et conduit à la disparition de nombreux producteurs de lait. Les jeunes sont directement touchés car ils doivent en plus faire face à des investissements importants.

L'exécutif européen doit stopper cette surproduction en mettant les moyens pour la mise en œuvre de l'article 222 du règlement européen de l'OCM unique. Cet article permet d'activer une planification temporaire et volontaire de la production laitière pendant 6 mois (renouvelable une fois). Sans un accompagnement financier des efforts de réduction, les opérateurs économiques ne voudront pas s'engager. C'est d'ailleurs ce qu'on observe depuis l'activation du dispositif en avril dernier. Par conséquent, il faut que Bruxelles débloque des aides européennes rapidement pour inciter les professionnels à limiter leur production.

Les Etats membres doivent ensemble se discipliner pour sortir de cette course au volume. Une concertation des opérateurs économiques pour fixer des objectifs de réduction communs orchestrés par Bruxelles est nécessaire. Nous demandons la tenue d'une conférence laitière européenne dans les plus courts délais.

Le dispositif activé par l'article 222, basé sur la responsabilité des acteurs économiques, nous paraît aujourd'hui un bon outil pour l'ensemble de nos partenaires européens, à condition d'une réelle volonté collective. Pour qu'il soit vraiment efficace, nous demandons d'ores et déjà sa reconduction pour 6 mois après le mois d'octobre. Si sa mise en œuvre s'avérait être un échec dans les prochains mois, nous n'hésiterons pas à demander l'activation de l'article 221 permettant une réduction obligatoire de la production avec des pénalités en cas de non-respect.

**A propos de Jeunes Agriculteurs :**

Fondé en 1957, [Jeunes Agriculteurs](#) est le seul syndicat professionnel composé exclusivement de jeunes âgés de moins de 35 ans (50 000 adhérents répartis en structures de réflexion et de décision décentralisées). Animé par un esprit de solidarité et de convivialité, Jeunes Agriculteurs a pour objectifs de défendre les intérêts des jeunes agriculteurs et de favoriser l'accès au métier d'agriculteur pour assurer le renouvellement des générations en agriculture. Jeunes Agriculteurs a lancé la campagne [Viande de nulle part](#) pour dénoncer le manque de transparence des distributeurs et transformateurs sur l'origine de la viande et promouvoir la production française.

**Contact presse**

[Célia Faure](#)

01 42 65 86 16

06 68 66 15 83